

Compte rendu

– Comité de Pilotage –
18 octobre 2018, Péret-Bel-Air

Comité de pilotage du site Natura 2000

Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air

Personnes présentes

Jean-Luc JOUCHOUX, Mairie de Bonnefond
Fabienne GARNERIN, PNR de Millevaches en Limousin, Présidente du Copil par Interim
Cédric BACH, Conseil départemental de la Corrèze
Sophie RIOL, D.D.T. de la Corrèze
Julie MARCINKOWSKI, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sandrine DELAMOUR, Communauté de Communes Vézères Monédières Millesources
Bernard VALADE, Fédération des chasseurs de la Corrèze
Julien JEMIN, G.M.H.L.
Cathy MIGNON-LINET, Chargée de mission au PNR de Millevaches en Limousin
Mélusine MASSON, Animatrice Natura 2000 au PNR de Millevaches en Limousin

Personnes excusées

Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel,
Monsieur Bernard POUYAUD, Président du Comité de pilotage,
Un représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité,
Un représentant du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
Un représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine,
Un représentant du comité départemental du tourisme 19,
Un représentant de la chambre d'agriculture 19,
Un représentant du syndicat de la propriété agricole 19,
Un représentant des jeunes agriculteurs 19,
Un représentant de la FDSEA 19,
Un représentant de la confédération paysanne 19,
Un représentant de la Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques 19,
Un représentant de l'ONCFS 19,
Un représentant du MODEF 19,
Un représentant de Haute-Corrèze communauté,
Un représentant de la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières,
Un représentant de la Mairie d'Ambrugeat,
Un représentant de la Mairie de Pérols-sur-Vézère,
Un représentant de la Mairie de Davignac,
Un représentant de la Mairie de Péret-Bel-Air,
Un représentant du CBN Massif Central,
Un représentant du CEN Limousin,
Un représentant de la SEL,
Un représentant de la Fédération Corrèze environnement,
Un représentant du groupement de développement forestier du plateau de Millevaches.

Accueil des participants. Début du COPIL des Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air à 10h20.

Introduction de la séance par Fabienne GARNERIN, elle précise qu'elle assure l'interim de Présidence en remplacement de B. POUYAUD. Ce dernier n'a pu être présent et prie l'ensemble des membres du COPIL de bien vouloir l'en excuser. Elle excuse également Monsieur le Sous-Préfet qui n'a pu se rendre disponible malgré l'intérêt qu'il porte au sujet et propose un tour de table.

L'animatrice Natura 2000, Mélusine MASSON (MM) présente l'ordre du jour

- Actualités Natura 2000
- Bilan de l'animation 2017-2018
- Programme d'activités 2018-2021
- Validation du site internet
- Validation des cahiers des charges des contrats N2000 et des MAEC
- Renouvellement de la Présidence du COPIL

et donne la parole à Sophie RIOL (SR), représentante de l'Etat (DDT de la Corrèze), pour faire le point sur les actualités N2000.

Point de l'ordre du jour n°1 : Actualités Natura 2000

SR explique que les aides de l'animation 2015-2016 et 2016-2017 ont été versées cette année. La demande de paiement sur l'animation 2017-2018 est en cours d'instruction. Concernant la demande de subvention, elle a été effectuée pour la 1^{ère} fois sur 3 ans (2018-2021) pour un montant proche de 30 000 euros. Le dossier est en cours de saisie par les services de l'Etat.

MM présente rapidement la plate-forme SIN2, dédiée à l'animation des sites N2000. Toutes les actions réalisées doivent être entrées dans cette plate-forme (à la demande de la DREAL), afin de faciliter le suivi des sites. Toujours à la demande de la DREAL, les animateurs des sites N2000 doivent mettre à jour la cartographie des habitats naturels de tous les sites N2000. MM explique que c'est Laurent CHABROL (CBNMC), qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui, qui réalise la cartographie des habitats naturels du site des tourbières de Bonnefond et Péret-Bel-Air en 2 ans (2018 et 2019).

Julien JEMIN (JJ) du GMHL demande si les informations techniques et financières doivent être renseignées sur la plate-forme SIN2 et si une formation est nécessaire pour utiliser cette plate-forme.

Bernard VALADE (BV) demande si tout le monde pourra avoir accès à la plate-forme SIN2. MM et SR : a priori oui, peut-être avec la possibilité d'effectuer des commentaires. MM évoque la création d'un site internet dédié au site N2000, où le propriétaire d'une parcelle en N2000 pourra trouver des informations concernant N2000, les outils disponibles...

Point de l'ordre du jour n°2 : Bilan d'animation 2017-2018

MM effectue quelques rappels généraux concernant le site N2000 des tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air pour resituer le contexte (date de désignation, nombre d'hectares, enjeux espèces et habitats...).

Le dernière COPIL s'est déroulé en novembre 2016, organisé par Marion PAROIS. MM explique qu'elle a repris l'animation en novembre 2017. Chaque année entre 50 et 60 jours sont dédiés à l'animation du site Natura 2000 (comprenant du temps de l'animatrice N2000 mais aussi de la chargée de communication du PNR, le sigiste du PNR...). Pour l'année en cours (2018-2019) 48 jours sont prévus.

MM fait le bilan de tous les contrats N2000 engagés sur le site. 8 contrats ni agricoles et ni forestiers (financement d'actions de bucheronnage, débardage, broyage, fauche de fougères) ont été engagés en début d'animation puis un arrêt brutal des contractualisations s'est produit dû à l'absence de financement. Tous sont aujourd'hui achevés et ont mobilisés 200 000 €. Ces contrats permettent d'installer des agriculteurs sur des terrains qui avaient été abandonnés. Actuellement des financements sont à nouveaux disponibles pour de nouveaux contrats N2000 (dossiers à déposer en DDT en février 2019). 3 des 5 agriculteurs présents sur le site ont été contactés la veille pour savoir s'ils étaient intéressés par de nouveaux terrains, qui pourraient être restaurés par des contrats N2000. Tous y sont favorables.

Pendant la durée d'un contrat (5 ans), la parcelle peut être utilisée par un agriculteur mais ne peut pas être intégrée à sa Surface Agricole Utile (SAU). Au bout de 5 ans la parcelle peut y être intégrée et bénéficier de MAEC.

Sandrine DELAMOUR (SD) signale que des diagnostics morphologiques ont été réalisés sur tous les cours d'eau du territoire de la communauté de communes Vézères-Monédières-Millesources et que c'est la Dadalouze (cours d'eau qui traverse le site N2000) qui est en meilleur état.

MM explique que pour les contrats N2000, les propriétaires doivent avancer la trésorerie mais les travaux sont financés à 100 % (remboursement ultérieur). Cathy MIGNON-LINET (CML) fait part des difficultés à intervenir pour les collectivités en propriété privée et de l'obligation faite de 30% d'autofinancement dans le cadre d'opérations relevant de l'investissement pour les groupements de communes (cas du Syndicat mixte de gestion du Parc et des intercommunalités).

Pour restaurer des habitats naturels, un autre outil a été utilisé sur le site : le Plan Local Agro-Environnemental (outil Parc, financement Europe-Etat-Région au titre du Contrat de Parc). 4 PLAE ont été engagés sur le site (financement d'actions de bucheronnage, débardage, débroussaillage, broyage, fauche de fougères, pose de clôtures et pose de portails). CML explique que « plan » est un abus de langage, il faut juste comprendre que c'est un outil qui est mobilisable pour financer les mêmes travaux de restauration de milieux que les contrats N2000 mais hors site N2000.

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** sur le site concernent environ 200 hectares (5 exploitations concernées), représentant 27 % du site, pour un montant total de 107 000 €. La plus utilisée est la mesure « entretien de milieux patrimoniaux et de prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage.

MM poursuit en présentant le dernier outil Natura 2000 à disposition des propriétaires et utilisateurs du site : la **charte Natura 2000**. Seul le CEN est signataire pour l'ensemble de ses parcelles (11 hectares ; 2 % du site). La signature d'une charte peut ouvrir droit à exonération de la taxe foncière sur le non bâti, cependant sur le territoire du site N2000 cette taxe est très peu élevée compte tenu des milieux concernés.

Concernant la **communication et la sensibilisation** en 2017-2018 :

- Une lettre de liaison a été éditée, envoyée aux habitants des communes concernées, déposée en mairie et distribuée lors des animations grand public.
- Un site internet dédié aux Tourbières de Bonnefond et Péret-Bel-Air est en discussion (choix de l'arborescence, photo, couleur...)
- Un partenariat entre le lycée agricole de Neuvic et le PNR de Millevaches est bien engagé

Concernant l'**amélioration des connaissances** sur le site sur la période 2017-2018, la cartographie des habitats naturels a été planifiée pour 2018 et 2019, des suivis d'odonates ont été organisés par le CEN Limousin et un stagiaire du lycée de Neuvic a travaillé sur le comportement des highland cattles en tourbière.

Concernant les **autres actions** menées, MM a cité la poursuite de l'actualisation du DOCOB, les conseils techniques apportés pour un plan simple de gestion forestière et la destruction d'une lande sèche de 3-4 hectares, malgré les efforts du PNR de Millevaches, du CEN Limousin et des services de l'Etat. Cette lande, habitat d'intérêt communautaire était l'une des deux seules landes du site ; la deuxième étant sur des parcelles appartenant au Cen Limousin. Cette lande accueillait pour la reproduction et/ou la chasse, des espèces d'intérêt communautaire telles que l'engoulevent d'Europe, le circaète Jean-le-blanc et la pie grièche grise. Afin de protéger cette lande, des MAEC ont été proposées aux agriculteurs. Cette proposition a été déclinée par les agriculteurs pour des besoin d'autonomie fourragère.

MM explique que ces agriculteurs sont ceux qui pâturent la lande du CEN Limousin.

Monsieur le Maire de Bonnefond relève l'incohérence qui fait que d'un côté on finance la restauration des landes sans pouvoir empêcher leur destruction. Plusieurs agriculteurs pourraient

être intéressés par des surfaces supplémentaires et prendre les parcelles du CEN Limousin s'il venait à rompre la convention avec les agriculteurs du moment.

CML évoque la possibilité de proposer ces terrains à des groupements pastoraux si les agriculteurs voisins n'en veulent pas.

Une discussion s'engage autour des landes dont les surfaces régressent. JJ explique qu'en Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers il a assisté à des échanges concernant la nature juridique des terrains, des terrains agricoles évoluant vers des terrains forestiers.

JJ évoque la pertinence des PLUi pour assurer le maintien de haies et arbres d'alignement. Il faut prendre plus en considération les documents d'urbanisme qui peuvent protéger certains éléments naturels comme les alignements d'arbres de bords de route. Une discussion s'engage sur ce sujet puisque le fait d'inscrire ces alignements de bords de route dans les documents d'urbanisme n'a pas suffi à les préserver.

CML indique que des arbres tombent chaque année sur la route des hêtres, le problème c'est l'absence d'anticipation dans le renouvellement des alignements. BV estime qu'il faut conserver au maximum les arbres sains et les inscrire dans les documents d'urbanisme. JJ mentionne que les documents de type SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) sont très théoriques. Cédric BACH explique que le mode de classement est important, et que le patrimoine arboré est présent dans le Schéma Départemental des espaces naturels.

Point de l'ordre du jour n°3 : Programme d'activité 2018-2021

MM explique, 46 jours seront consacrés à l'animation du site N2000 d'avril 2018 à avril 2019, 48 jours d'avril 2019 à avril 2020 et 49 jours d'avril 2020 à avril 2021. La première période a déjà commencé et les actions réalisées seront ici présentées.

Concernant la **gestion des habitats et des espèces** :

- Animation de contrats N2000 qui sont à déposer auprès du service instructeur en février 2019. Pour la première année une priorisation des dossiers sera faite.
3 des 5 agriculteurs concernés par le site ont été contactés hier pour connaître leurs besoins.
- Animation de la charte, mais MM est perplexe puisque le seul avantage est l'exonération de la taxe foncière non bâti qui est peu élevée sur le site.
- Animation de MAEC

Pour **améliorer les connaissances** :

- Faire des suivis des parcelles où ont été engagés des travaux (contrats, MAEC, PLAE...). Julie MARCINKOWSKI (JM) mentionne qu'il faudrait mettre en place un protocole de suivi universel (unique et partagé) et que le CBNMC serait intéressé.
- Cartographie des habitats naturels qui est en cours et qui doit se terminer avant la fin de l'année 2019. En plus de cette cartographie sera effectuée l'évaluation de l'état écologique des habitats naturel ce qui permettra d'orienter les efforts d'animation.
- Réaliser des suivis d'espèces. JJ se demande si un inventaire reptile a déjà été effectué sur ce site Natura. Les habitats naturels sont très intéressants pour les reptiles et les résultats risquent d'être intéressants.

Pour l'onglet **communication**, MM propose de conduire 1 ou 2 animations/chantiers de restauration pour le grand public chaque année, d'éditer une lettre de liaison par an et la mise en ligne d'un site internet dédié aux tourbières de Bonnefond et Péret-Bel-Air. Le site internet est terminé et sera présenté en fin de séance. Sur la période 2018-2019, 2 animations grand public ont été menées :

- Une sortie libellule en collaboration CEN Limousin – PNR de Millevaches et
- Un chantier bénévole pour la coupe manuelle de petits pins dans une tourbière en collaboration CEN Limousin – PNR de Millevaches. BV fait part des moments de convivialités lors de ces journées.

Pour ces deux animations, de nombreux articles ont été publiés dans différents journaux locaux et sur les réseaux sociaux.

Des projets avec le lycée agricole de Neuvic sont également prévus. Une convention est en cours de signature entre le lycée de Neuvic et le PNR de Millevaches. MM explique le cas des Monédières, où un vrai projet pédagogique est en cours (diagnostic d'une tourbière et proposition de gestion par une classe de BTS, coupe de ligneux à la main par une classe de seconde pro et encadrement d'une classe de bac pro par une classe de BTS pour des travaux de bucheronnage). BV souligne l'intérêt des activités pédagogique avec le lycée de Neuvic et témoigne d'activités réalisées par la fédération des chasseurs. JJ explique avoir conduit aussi des projets tutorés, et mentionne l'intérêt de demander une restitution en local aux étudiants. MM explique qu'elle demande la rédaction d'un article qui sera publié sur les sites internet des deux structures, dans les lettres de liaison...

Point de l'ordre du jour n°4 : Validation des cahiers des charges des contrats et des MAEC.

MM présente une liste de cahiers de charge, en expliquant son choix (lié au HIC et espèces présentes sur le site). JM remarque que la nomenclature n'est pas la bonne et se demande quels sont les changements par rapport aux cahiers des charges déjà annexés au DOCOB.

La nomenclature sera reprise pour la validation formelle des cahiers des charges.

Point de l'ordre du jour n°5 : Validation du site internet

MM présente le site Internet (<http://bonnefond-peretbelair.n2000.fr/>) qui n'est pas encore référencé. Pour le consulter, il faut entrer l'adresse ci-dessous. FG remarque quelques fautes d'orthographe, un texte illisible (superposition texte et photo) et une photo d'un étang qui ne serait peut-être pas sur le site N2000 concerné et qui n'est guère représentatif du site.

Le site internet est validé par les membres du COPIL présents. MM propose d'envoyer le lien du site internet aux membres du COPIL absents pour avis avant de publier le site internet (mail avec date butoir de réponse 30/11/2018).

Point de l'ordre du jour n°6 : Renouvellement de la Présidence du COPIL

FG prend la parole et fait part du souhait de Bernard POUYAUD, actuel Président de ne pas reconduire sa candidature. Elle annonce sa candidature au titre d'élue du syndicat mixte de gestion du PNR de Millevaches.

CML indique que toutes les collectivités peuvent être candidates à la Présidence de ce COPIL et doivent être consultées par les services de l'Etat. Les collectivités concernées par le site N2000 sont le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Corrèze, la Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources, Haute Corrèze Communauté, la Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières, la Mairie de Bonnefond, la Mairie de Pérols sur Vézère, la Mairie de Davignac, la Mairie de Péret-Bel-Air, la Mairie d'Ambrugeat et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches.

SD fait remarquer la présence de PETR sur le territoire. En effet le PETR Vézère-Auvézère est concerné ainsi que le pays Haute Corrèze Ventadour. Ces 2 structures doivent être ajoutées à la liste des membres du COPIL (fixée par arrêté préfectoral).

L'élection de la Présidence du COPIL se fera de manière dématérialisée.

Fabienne GARNERIN remercie tout le monde d'avoir apporté sa réflexion lors de ce Comité de Pilotage du site N2000 des tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air.

Fin de séance à 12h15.